

Paris, le 31 mai 2024

Un collectif engagé au service des sportifs de haut niveau et de leur reconversion

Lancement d'un nouveau dispositif d'accompagnement multisectoriel sur le suivi socio professionnel des sportifs de haut niveau

Impulsé dès septembre 2022 par Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, en étroite collaboration avec le ministère du Travail, de la Santé et de la Solidarité, et piloté par l'Agence nationale du Sport, un travail collaboratif a permis d'aboutir à la création d'un nouveau service d'accompagnement sur le suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau.

Ce vendredi 31 mai 2024, l'ensemble des acteurs parties prenantes, se sont retrouvés à l'Agence nationale du Sport à Ivry-sur-Seine (94) pour concrétiser leur engagement et officialiser la mise en œuvre de la convention qui vient préciser ce service d'accompagnement.

Cette dernière fixe le cadre et les modalités de collaboration entre l'ensemble des signataires pour l'accompagnement des sportifs à l'échelon national et territorial. Elle permettra également la mise en œuvre d'une solution gratuite et adaptée à chaque sportif de haut niveau et vise à proposer des solutions dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel pendant et/ou après leur carrière sportive.

Sur le plan territorial et local, l'application concrète de la convention se traduit par la mise en place et le fonctionnement de 17 cellules OFIRS (Orientation - Formation - Insertion - Reconversion et Suivi) lesquelles viennent en appui de chaque Maison Régionale de la Performance.

Répondant aux besoins spécifiques des sportifs de haut niveau valides et en situation de handicap ainsi que de tous les sportifs listés, elles offrent un accompagnement complet et personnalisé en collaboration avec chaque fédération sportive et en lien avec l'employeur. Le dispositif s'appuiera sur un réseau de partenaires du service public dont l'objectif sera de faciliter l'intégration de ces sportifs dans le monde du travail. Les partenaires sont identifiés par leur logo ci-dessous.

Nouvellement créées, les MRP et les cellules OFIRS constituent désormais le guichet d'accueil centralisé pour répondre à chaque demande de suivi socio professionnel des sportifs de haut niveau.

Accompagner tous les sportifs dans tous les territoires, voilà l'ambition partagée de cette convention.

Les 10 signataires de la convention multipartite relative à l'accompagnement des sportifs de haut niveau

**Ministère du Travail, de la
Santé et de la Solidarité**



France Travail



CPNEF Sport



**Ministère des Sports et
des Jeux Olympiques et
Paralympiques**



APEC



Diagoriente



FIPHFP



Agence nationale du Sport



AFDAS



Agefiph

